

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1956

7 août 2012

SOMMAIRE

Adonia II S.à r.l.	93854	Azzurinvest S.A.	93880
Adonia Investissements Immobiliers S.A.	93869	Balitex S.A.	93883
AGR Trading (Lux) SICAV/SIF	93870	Balitex S.A.	93883
Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l.	93876	Belair-Immo S.A.	93883
Alford Luxembourg S.à r.l.	93849	Belair (LUX) Sustainable Alternatives SRI Fund	93880
Alford Luxembourg S.à r.l.	93850	Belimmo T II S.A.	93886
AllianceBernstein Legacy Securities (Lu- xembourg) SIF	93873	Belmont Commodity	93870
AllianceBernstein Legacy Securities (Lu- xembourg) SIF	93873	Bio Energy Invest S. à r.l.	93881
Alliancebernstein Strategic Opportunities Luxembourg Fund	93874	BlackRock Agriculture Fund	93883
Allianz Finance VIII Luxembourg S.à r.l.	93850	Blue Crest S.A.	93886
Alpine Resort Properties S.A.	93874	Blu Invest S.A.	93886
Aluminium Europe S.A.	93877	Boaz Private Equity Holdings	93887
Aluminium Europe S.A.	93876	Bocimar Lux S.A.	93874
Aluminium Europe S.A.	93876	CapClient Holdings S.à r.l.	93888
Aluminium Europe S.A.	93877	Capricorn S.A. SICAV - SIF	93887
Ambolt S.A.	93852	Chifra S.A.	93888
A. Menarini Participations Dresden S.A.	93844	Comigam S.à r.l.	93852
A. Menarini Real Estate Luxembourg S.A.	93844	Companies & Trusts Promotion S.A.	93888
Anca Vin S.à r.l.	93877	Cortines S.A.	93888
Anglo American Luxembourg	93879	CP Crystal Luxco S.à r.l.	93870
Arc-Air	93879	Euro Equity Management S.à r.l.	93888
Argus Fund	93879	Fleurs Schosseler S.à r.l.	93849
Artos Consultants S.à r.l.	93854	FMP Promotion S.A.	93869
Astoben III S.à r.l.	93879	Guardian Project Finance S.à r.l.	93842
Astoben II S.à r.l.	93879	Max Power Electronics S.à r.l.	93850
Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes S.A.	93880	MV Aluminium	93881
AT & T Global Network Services Belgium Luxembourg S.p.r.l.	93880	Pharmacos S.A.	93855
		SLS INOVATION SàRL (H-K), succursale de Luxembourg	93845
		SLS INOVATION SàRL (H-K), succursale de Luxembourg	93844
		Universal Premium GP SA	93874

Guardian Project Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 160.106.

In the year two thousand and twelve,

On the twenty-first day of June,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"Guardian Eastern Europe Finance S.a r.l.", a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 160,082,

represented here by Mrs. Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen,

by virtue of a proxy given on 20 June 2012,

which proxy, initialed "ne varietur", shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, declared to be the sole shareholder of "Guardian Project Finance S.a r.l.", a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by deed of the undersigned notary on 30 March 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1445 on 1st July 2011, modified by deed of the undersigned notary on 13 December 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 251 of 30 January 2012, modified by deed of the undersigned notary on 11 January 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 626 of 9 March 2012, modified by deed of the undersigned notary on 15 March 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1074 of 26 April 2012, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 160,106.

The appearing party representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to increase the share capital by seven hundred ninety-six million Russian Roubles (RUB 796,000,000.00) in order to raise it from its current amount of four billion three hundred sixty-one million Russian Roubles (RUB 4,361,000,000.00) to five billion one hundred fifty-seven million Russian Roubles (RUB 5,157,000,000.00) through the issue of three hundred ninety-eight thousand (398,000) new shares, having a par value of two thousand Russian Roubles (RUB 2,000.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares, by a contribution in cash.

All the three hundred ninety-eight thousand (398,000) new shares have been subscribed by "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", prenamed.

All the new shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of seven hundred ninety-six million Russian Roubles (RUB 796,000,000.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article six of the articles of incorporation of the company, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital is set at five billion one hundred fifty-seven million Russian Roubles (RUB 5,157,000,000.00) represented by two million five hundred seventy-eight thousand five hundred (2,578,500) shares with a par value of two thousand Russian Roubles (RUB 2,000.00) each."

Costs:

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about eleven thousand euro (EUR 11,000.00).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le vingt-et-un juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 160.082,

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 20 juin 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de "Guardian Project Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1445 du 1^{er} juillet 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 251 du 30 janvier 2012, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 janvier 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 626 du 9 mars 2012, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1074 du 26 avril 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 160.106.

La comparante représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent quatre-vingt-seize millions de roubles russes (RUB 796.000.000,00), pour le porter de son montant actuel de quatre milliards trois cent soixante-et-un millions de roubles russes (RUB 4.361.000.000,00) à cinq milliards cent cinquante-sept millions de roubles russes (RUB 5.157.000.000,00), par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille (398.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille roubles russes (EUR 2.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par un apport en espèces.

L'intégralité des trois cent quatre-vingt-dix-huit mille (398.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", prénommée.

Toutes les parts sociales nouvellement émises ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept cent quatre-vingt-seize millions de roubles russes (RUB 796.000.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de cinq milliards cent cinquante-sept millions de roubles russes (RUB 5.157.000.000,00), représenté par deux millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cents (2.578.500) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille roubles russes (RUB 2.000,00) chacune."

Frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ onze mille euros (EUR 11.000,00).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes français anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2012. Relation: LAC / 2012 / 29407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083692/108.

(120118016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

A. Menarini Participations Dresden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 116.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 10 juillet 2012.
Référence de publication: 2012082595/10.
(120117851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

A. Menarini Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 10 juillet 2012.
Référence de publication: 2012082597/10.
(120117845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

SLS INOVATION SàRL (H-K), succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 169.979.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

L'an deux mille douze, le quatre juillet.
S'est tenu au siège social à Hong-Kong.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Stéphane demeurant 41, rue Haute F-54730 Gorcy (Directeur de la maison-mère, PARADOX DEVELOPMENT LIMITED, Société à Responsabilité Limitée, enregistré sous la référence 1701978 au registre de commerce de Hong-Kong dont le siège est: Unit 1010, Miramar Tower 132, Nathan Road Tsimshatsui Kowloon, Hong-Kong, ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature).

Monsieur le président expose que:

- tous les administrateurs étant présents ou représentés, la réunion est valablement constituée;
- l'ordre du jour porte sur tous les points suivants:
 1. Constitution d'une succursale de PARADOX DEVELOPMENT LIMITED au Luxembourg.
 2. Nomination d'un mandataire.
 3. Installation de la succursale.

Décisions

Après délibération préalable, le conseil d'Administration décide à l'unanimité:

1. La constitution d'une succursale (ou établissement stable) de PARADOX DEVELOPMENT LIMITED au Grand-duché de Luxembourg, sous la dénomination de:

- en français: SLS INOVATION SàRL (H-K), Succursale de Luxembourg,

La succursale est de forme Société à Responsabilité Limitée de droit Luxembourgeois

La succursale sera située au 39, route d'Esch, L-3835 Schifflange.

L'activité de la succursale sera le commerce en général ainsi que la gestion de commission d'apporteur d'affaire.

Activité principale:

Le commerce en général.

Activités secondaires:

La gestion de commission d'apporteurs d'affaires.

2. La nomination de la personne suivante comme mandataire et représentant de la succursale de Luxembourg:

- LOCATELLI Stéphane, demeurant à Rue Haute, 41, F-54730 Gorcy, gérant technique et gérant unique de SLS INOVATION SàRL (H-K), Succursale de Luxembourg.

A ce mandataire, agissant individuellement, est confié le pouvoir de lier et représenter la succursale de Luxembourg, avec pouvoir d'engager la succursale par sa seule signature avec effet immédiat.

3. La prise de toutes mesures nécessaires pour l'installation de la succursale. Mandat est donné au gérant susmentionné, agissant individuellement, pour entre autres: la signature du contrat de location de bureau, l'achat de mobilier de bureau, l'ouverture des comptes bancaires et toutes inscriptions et formalités administratives au Luxembourg comme le numéro de sécurité sociale, le numéro de TVA, l'autorisation d'établissement, l'inscription au registre de commerce, etc...

La séance est levée à 11.00 heures.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé et signé par tous les administrateurs.

Hong-Kong, le 04 juillet 2012.

Monsieur LOCATELLI Stéphane.

Référence de publication: 2012084023/44.

(120118185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

SLS INOVATION SàRL (H-K), succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.979.

—
ACTE CONSTITUTIF
ET
STATUTS

Certificat de constitution

Par la présente, nous certifions que la société

PARADOX DEVELOPMENT LIMITED

a été constituée en ce jour à Hong Kong en vertu de l'ordonnance sur les sociétés [Companies Ordinance] (Chapitre 32 des lois de Hong Kong) et que cette société est une société de capitaux à responsabilité limitée.

Délivré le 27 janvier 2012.

Madame Ada L L CHUNG.

Registre des sociétés

Région administrative spéciale de Hong Kong

Note:

L'enregistrement d'un nom d'entreprise au Registre des sociétés ne confère aucun droit de marque ni autre droit de propriété intellectuelle à l'égard de ce nom ou d'une partie quelconque de celui-ci.

ORDONNANCE SUR LES SOCIÉTÉS (CHAPITRE 32)

Private Company Limited by Shares [Société privée à responsabilité limitée]

Art. 1^{er}. Il est constitué une société répondant au nom de «PARADOX DEVELOPMENT LIMITED».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Hong Kong.

Art. 3. La responsabilité des associées est limitée.

Art. 4. Le capital social de la société est de 10.000 HK\$, réparti en 10.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 HK\$ chacune. Par ailleurs, la société a la faculté d'augmenter ou de réduire le capital social et d'émettre tout titre représentatif dudit capital, originel ou augmenté, assorti ou non d'une subordination de droits ou de conditions ou de restrictions, étant entendu que chaque émission de parts sociales, qu'elles soient de type préférentiel ou autre, est régie par les présentes dispositions sauf stipulations contraires expresses des conditions d'émission.

JE, NOUS, soussigné(s) dont le(s) nom(s), adresse(s) et qualités figurent ci-dessous, désire / désirons constituer une société, répondant aux dispositions du présent Acte constitutif et conviens / convenons de souscrire le nombre de parts sociales indiqué en regard de mon/nos nom(s) (respectifs):

Nom(s), adresse(s) et qualités des associés fondateurs

Nombres
de parts
sociales
souscrites
par chaque
associé
fondateur

(Sd.) STEPHANE LOCATELLI 3 RUE DU LIEVRE, 57700 NEUFCHÉF, France

COMMERÇANT 500

Nombre total de parts sociales souscrites 500

Préambule

1. Sous réserve des dispositions énoncées ci-après, la Société est soumise aux dispositions du Tableau «A» de la première Annexe de l'Ordonnance sur les sociétés [Companies Ordinance] (Chapitre 32), qui seront réputées faire partie intégrante des présents statuts.

2. Les dispositions du Tableau «A» portant les numéros 24, 41 à 44 inclus, 55, 64, 77, 78, 79, 81, 82, 90 à 99 inclus, 101, 114 à 123 inclus et 128 ne s'appliquent pas à la Société ou sont modifiées selon les termes énoncés aux présents statuts.

3. La Société est une société privée [Private Company] et de ce fait:

- (a) le droit de cession des parts sociales est limité conformément aux présents statuts;
- (b) le nombre d'associés est limité à 50 (hors salariés et anciens salariés de la Société qui sont restés associés après la fin de leur contrat d'emploi), étant entendu que lorsqu'une ou plusieurs parts sociales sont détenues conjointement par deux personnes ou plus, ces personnes sont considérées, aux fins des présents statuts, comme un seul et même associé;
- (c) tout appel public à l'épargne en vue de souscrire des parts ou des titres de la Société est interdit;
- (d) la Société ne peut pas émettre de parts sociales au porteur.

Cession de parts sociales

4. L'article 24 du Tableau «A» est modifié comme suit:

Les gérants peuvent, à leur gré et sans avoir à en justifier les raisons, refuser d'enregistrer les cessions de parts sociales, qu'il s'agisse ou non de parts sociales entièrement libérées.

Gérants

5. Sauf décision contraire prise par la Société en assemblée générale, la Société est administrée par, au moins, un (1) gérant. Le premier gérant est nommé par écrit par le ou les associé(s) fondateur(s) figurant à l'acte constitutif.

6. Un gérant exerce son mandat soit:

- (a) jusqu'à sa révocation par résolution ordinaire de la Société, soit
- (b) jusqu'à ce que l'un des associés informe la Société, sept (7) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de son intention de proposer de nommer une autre personne à sa place, et que cette proposition soit dûment adoptée au moyen d'une résolution ordinaire.

7. Aucune part sociale de garantie n'est requise des gérants. De même, il ne leur est pas demandé d'avoir leur résidence à Hong Kong.

8.(a) Sauf décision contraire des gérants, le quorum requis pour les réunions du conseil de gérance est de deux (2) gérants. Ceux-ci pourront être soit présents en personne soit représentés par leurs suppléants conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts. En dérogation aux autres dispositions des statuts, lorsque la Société ne compte qu'un seul gérant, le quorum requis pour les délibérations du conseil de gérance est fixé à un gérant.

8.(b) Si la société ne compte qu'un seul gérant et que ce gérant prend une décision qui peut être prise par un conseil de gérance et qui produit les mêmes effets que si elle avait été adoptée par un conseil de gérance, ledit gérant est tenu (sauf lorsque cette décision fait l'objet d'une résolution écrite, signée de sa main) de fournir à la Société un document écrit donnant acte de cette décision dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de la décision.

9. Toute résolution écrite, signée par l'ensemble des gérants, a la même validité et la même efficacité juridique que si elle avait été prise lors d'un conseil de gérance dûment convoqué et tenu.

10. Le mandat d'un gérant est vacant, lorsque celui-ci:

- (a) démissionne de son poste en notifiant sa décision par écrit à la Société; ou
- (b) est déclaré en faillite ou a conclu un concordat ou, de manière générale, un arrangement avec ses créanciers; ou
- (c) devient incapable d'exercer son mandat en raison de troubles mentaux.

11. Sous réserve d'approbation par le Conseil, tout gérant peut nommer un suppléant, quel qu'il soit, pour agir à sa place lorsqu'il est absent. Dans l'exercice de son mandat, le gérant suppléant ainsi nommé est habilité, sans autre condition préalable, à recevoir les avis de convocation, à siéger et voter aux réunions du Conseil de gérance auxquelles le gérant mandant ne peut pas participer personnellement. Son mandat cesse ipso facto dès que le gérant mandant est à nouveau présent à Hong Kong ou que ce dernier cesse d'exercer son mandat de gérant ou qu'il révoque son suppléant. Toute nomination et révocation au sens du présent article devra être notifiée par écrit par le gérant concerné.

12. Toute vacance inopinée intervenant au sein du Conseil de gérance peut être comblée par les gérants.

13. Les gérants peuvent, à tout moment, au gré des circonstances, nommer un gérant supplémentaire.

14. La Société peut, par résolution ordinaire, révoquer tout gérant et nommer une autre personne à sa place, étant entendu qu'en aucune circonstance le nombre minimum de gérants ne pourra être inférieur à un.

15. Tout gérant peut être employé par la Société ou exercer un mandat quel qu'il soit au profit de cette dernière, exception fait des mandats de commissaire aux comptes de la Société. Il peut agir soit à titre individuel soit en tant que

membre d'une autre entreprise ou encore effectuer toute prestation de services pour la Société et recevoir pour cela une rémunération en plus des émoluments auxquels il a droit en qualité de gérant.

Gestion générale

16. Le Conseil de gérance est en charge de la gestion générale et des affaires de la Société. À ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte et toute action, passer tout contrat et prendre tout engagement qu'il estime nécessaire ou souhaitable pour le compte de la Société. Il peut également nommer et révoquer ou suspendre tout fondé de pouvoir, employé, comptable, agent, préposé et autre personnel.

Pouvoirs des gérants

17. En sus et sans préjudice des pouvoirs et de l'autorité qui leur sont conférés par les présents statuts ou en vertu d'autres dispositions, les gérants peuvent accomplir tout acte et toute action et exercer tous les pouvoirs pouvant être accomplis ou exercés par la Société en assemblée générale, sous réserve toutefois des dispositions de la Companies Ordinance (Chapitre 32), des présents Statuts et des règlements susceptibles d'être adoptés ponctuellement par la Société en assemblée générale, étant entendu qu'aucune des dispositions ainsi prises ne peut entraîner la nullité d'un acte antérieur des gérants qui aurait été valable sans de telles dispositions.

18. Sans préjudice des pouvoirs généraux qui leur sont conférés en vertu de l'article qui précède et des autres pouvoirs conférés par les présents statuts, il est expressément convenu que les gérants disposent des pouvoirs suivants:

(a) payer les coûts, les charges et les dépenses liés à la promotion, à la formation, à l'établissement et à l'enregistrement de la Société, qu'ils soient préliminaires ou consécutifs à ces démarches;

(b) acheter ou acquérir de manière généralement quelconque pour le compte de la Société et vendre ou aliéner de manière généralement quelconque toute propriété, tout droit et privilège que la Société est habilitée à acquérir aux prix et conditions qu'ils estiment appropriés;

(c) engager et licencier les employés de la Société, et fixer leurs salaires ou leurs émoluments;

(d) engager, mener ou abandonner toutes poursuites judiciaires, se défendre et conclure tout compromis en justice pour le compte de la Société ou de ses fondés de pouvoirs et employés, qu'ils soient plaignants ou défendeurs, ou dans le cadre d'affaires en lien avec les activités de la Société; transiger et accorder des délais de paiement ou de remboursement pour toute dette due, ainsi que pour toute créance ou autre revendication à l'encontre ou au bénéfice de la Société;

(e) faire appel à l'arbitrage pour tous les litiges ou les revendications concernant la Société, et respecter et exécuter les sentences arbitrales;

(f) donner et accepter tous reçus, quittances et autres décharges pour toutes les sommes d'argent dues à la Société ainsi que pour toutes les créances et autres revendications de la Société;

(g) effectuer tous investissements, prêts ou autres opérations engageant les liquidités ou les biens de la Société, qu'ils estiment appropriés eu égard à l'acte constitutif, et modifier et réaliser au gré des circonstances ces investissements;

(h) emprunter de l'argent, obtenir des facilités de crédit auprès des banques pour le compte de la Société et donner en gage, hypothèque ou nantissement les biens de la Société;

(i) ouvrir à leur nom un compte courant pour la Société et effectuer toutes avances à la Société avec ou sans intérêt, aux conditions qu'ils estiment appropriées;

(j) participer à toutes négociations, passer, modifier et résilier tous contrats, exécuter et accomplir tous actes formels, démarches ou choses au nom et pour le compte de la Société, qu'ils estiment utiles ou en lien avec ce qui précède ou, tout simplement, avec l'objet de la Société;

(k) donner à tout gérant, fondé de pouvoirs ou autre personne employée par la Société une commission sur les bénéfices d'une affaire ou d'une transaction particulière, étant entendu que cette commission relèvera des dépenses de fonctionnement de la Société; verser des commissions à toute personne apportant une affaire à la Société, servant son intérêt ou contribuant de quelque manière que ce soit à sa promotion, ou prendre en compte cet apport (par le biais d'un intéressement aux bénéfices généraux de la Société ou d'une quelconque autre manière);

(l) vendre, améliorer, gérer, échanger, louer, hypothéquer ou valoriser tout ou partie des terrains, biens, droits et privilèges de la Société;

(m) employer, placer ou réaliser des opérations avec le ou les fonds de réserve de la manière et pour les fins que les gérants estiment appropriés;

(n) consentir, au nom et pour le compte de la Société, au profit de tout gérant ou de toute autre personne susceptible d'engager sa responsabilité pour la Société, toutes les hypothèques qu'ils estiment appropriées sur les biens (présents ou futurs) de la Société; ces hypothèques pouvant être assorties du pouvoir de vendre et de tous les autres pouvoirs et clauses qu'ils estiment utiles;

(o) assurer, le cas échéant, la gestion des affaires de la Société à l'étranger de la manière qu'ils jugent appropriée, et notamment nommer des fondés de pouvoirs ou des mandataires investis des pouvoirs (notamment de subdélégation) qu'ils estiment appropriés, aux conditions qu'ils jugent les plus idoines;

(p) établir, amender ou abroger les règles et règlements régissant la conduite des affaires de la Société, de ses fondés de pouvoirs et de ses préposés;

(q) déléguer tout ou partie des pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des présentes à tout gérant ou à toute autre personne dans la mesure que les gérants estimeront pertinente.

Sceau et Chèques

19. Le sceau de la Société est conservé par les gérants et doit être utilisé sous leur seule autorité.

20. Sauf décision contraire des gérants, tout document devant être revêtu du sceau de la Société est réputé valable s'il est muni du sceau de la Société et qu'il est signé par la ou les personnes désignées à cet effet par le Conseil de gérance.

21. Tous les chèques, lettres de change, billets à ordre et autres instruments négociables émis ou devant être signés, endossés, acceptés ou négociés par la Société doivent être signés par la ou les personnes désignées à cet effet par le Conseil de gérance.

Assemblées générales

22.(a) Quelque soit son objet, l'assemblée générale délibère valablement avec un quorum de deux associés, présents en personne ou représentés par leurs mandataires. En dérogation aux présentes dispositions, si la Société ne compte qu'un seul associé, le quorum de l'assemblée générale est atteint lorsque l'associé unique est présent en personne ou qu'il est représenté par un mandataire. Aucune question ne peut être valablement débattue lors d'une assemblée générale si le quorum requis n'est pas atteint au moment où cette question est soulevée.

22.(b) Si la société ne compte qu'un seul associé et que cet associé prend une décision qui peut être prise par une résolution de la Société en assemblée générale et qui produit les mêmes effets que si elle avait été approuvée par l'assemblée générale de la Société, cet associé est tenu (sauf lorsque cette décision fait l'objet d'une résolution écrite signée de sa main) de fournir à la Société un document écrit donnant acte de cette décision dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de la décision.

23. Toute résolution écrite, signée par l'ensemble des associés, a la même validité et la même efficacité juridique que si elle avait été prise lors d'une assemblée générale dûment convoquée et tenue.

Vote des associés

24. Les associés votent à main levée sur toutes les questions qui leur sont soumises sauf lorsqu'un vote par scrutin secret est demandé. En cas de vote à scrutin secret, chaque associé dispose d'une voix par part sociale qu'il détient.

Répartition des bénéfices

25. Les bénéfices nets réalisés par la Société au terme de chaque exercice sont affectés au(x) fond(s) de réserve et au paiement des dividendes et des bonus décidés, le cas échéant, par les gérants sous réserve d'approbation par l'assemblée générale de la Société.

26. Seuls les bénéfices de la Société peuvent être redistribués sous forme de dividendes; aucun dividende ne peut être porteur d'un intérêt à charge de la Société.

27. En cas de cession, les parts sociales cédées ne donnent aucun droit aux dividendes déclarés avant l'enregistrement de la cession.

28. Si une ou plusieurs personnes sont enregistrées comme codétenteurs d'une même part sociale, chacune de ces personnes est habilitée à donner valablement quittance pour tout dividende ou autre paiement perçu pour cette part sociale.

29. Les gérants peuvent retenir le paiement des intérêts ou des dividendes pour lesquels la Société dispose d'un droit de rétention et les affecter au remboursement des dettes, passifs ou autres engagements donnant lieu audit droit de rétention.

30. Les dividendes non réclamés un an après la date de déclaration peuvent être investis ou utilisés par les gérants au profit de la Société jusqu'à ce qu'ils soient réclamés.

Notifications et Communications

31. Toute notification ou communication devant être remise aux associés en vertu des présents statuts doit être rédigée en chinois ou en anglais ou dans ces deux langues.

Secrétaire

32. Le premier secrétaire de la Société est ASIA SECRETARIAL SERVICES LIMITED... qui pourra rendre son mandat moyennant notification préalable à la Société de son intention; la démission prenant effet à l'expiration du préavis indiqué dans la communication ou à la date de son acceptation par la Société.

(Sd.) STEPHANE LOCATELLI

3 RUE DU LIEVRE, 57700 NEUFSCHEF, France

COMMERÇANT

Référence de publication: 2012084024/206.

(120118185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Alford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 149.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012082602/10.

(120117705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Fleurs Schosseler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 112.523.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le huit juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Romain WEILAND, fonctionnaire des P&T, demeurant à L-5425 Gostingen, 43 Burgaass.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée Fleurs Schosseler S.à r.l., ayant son siège social à L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 517 du 10 mars 2006,
- que le capital social de la société Fleurs Schosseler S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune, entièrement libérées;
- que le sieur Romain WEILAND étant devenu seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la société suivant arrangements entre associés antérieurs aux présentes, a décidé de dissoudre et de liquider la société Fleurs Schosseler S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que le sieur Romain WEILAND agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société Fleurs Schosseler S.à r.l. qu'en sa qualité d'associé unique, déclare:
 - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;
 - qu'il est également le seul bénéficiaire économique de la présente opération;
 - que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg;
 - donner décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction à l'ancienne gérance de la Société;
 - que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-5425 Gostingen, 43, Burgaass.

Les frais et honoraires des présentes restent à charge du comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Romain WEILAND, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2012. Relation: LAC/2012/26706. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 juillet 2012.

T. METZLER.

Référence de publication: 2012084119/44.

(120118201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Alford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012082603/10.

(120117706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Allianz Finance VIII Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012082605/10.

(120117686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Max Power Electronics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4337 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Turin.

R.C.S. Luxembourg B 169.968.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Oleksiy VOZNIY, scientifique, demeurant à L-4337 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Turin.

2. Monsieur Edmund JOSTEN, consultant, demeurant à L-2349 Luxembourg, 50, rue des Prés.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "Max Power Electronics S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise d'électricité ainsi que toute installation de basse et haute tension;
- le développement et la construction d'installations d'équipements électriques et électroniques;
- le commerce d'articles et d'installations électriques et électroniques, avec l'achat et la vente des articles de la branche;
- l'exploitation d'un atelier de fabrication et de réparation d'installations électriques;
- le service après vente pour les installations vendues;
- la recherche scientifique dans le domaine du physique du plasma.

La société a en outre pour objet social toute activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250.-), chacune.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au

moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Oleksiy VOZNIY, préqualifié,	74 parts
2.- Monsieur Edmund JOSTEN, préqualifié,	26 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Oleksiy VOZNIY, prédit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Edmund JOSTEN, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4337 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Turin.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vozniy, Josten, Anja HOLTZ.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} juin 2012. Relation: WIL/2012/461. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur (signé): Zeimer.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2012.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2012084122/88.

(120118187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Ambolt S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012082610/10.

(120117873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Comigam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 115.342,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.970.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of COMIGAM S.à r.l. (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 147.970, incorporated under the law of the Republic of Mauritius and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted by the undersigned notary on August 28, 2009 published in Memorial C, number 1877, page 90073 on September 28, 2009.

There appeared:

Magotteaux East Mediterranean Ltd, a company with registered office at 2 Samou Street, Amaroza Center, office 201-203, 4043 Limassol, Cyprus registered with the Trade and Companies Register of Cyprus under the number 204559 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on June 27th, 2012, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Magotteaux East Mediterranean Ltd as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Magotteaux East Mediterranean Ltd, a company incorporated under the laws of Cyprus and having its registered office at 2 Samou Street, Amaroza Center, office 201-203, 4043 Limassol, Cyprus, registered with the Trade and Company Register of Cyprus under number 204559, prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de COMIGAM S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 147.970, constituée en vertu de la loi de Maurice et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentaire suivant acte reçu le 28 août 2009, publié au Mémorial C, n° 1877, page 90073 le 28 septembre 2009.

A comparu:

Magotteaux East Mediterranean Ltd, ayant son siège social au 2 Samou Street, Amaroza Center, bureau 201-203, 4043 Limassol, Chypre enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro 204559 (l'Associé Unique), ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2012. Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Magotteaux East Mediterranean Ltd en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

L'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Magotteaux East Mediterranean Ltd, une société constituée sous les lois de Chypre, ayant son siège social à 2 Samou Street, Amaroza Center, bureau 201-203, 4043 Limassol, à Chypre, et enregistrée aux Registres de Commerce de Chypre sous le numéro 204559, précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'Associé Unique renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30520. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082768/127.

(120117791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Adonia II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082627/9.

(120117823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Artos Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 167.148.

L'an deux mille douze, le douze juin.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

a comparu:

Monsieur Daniel Reinert, ingénieur économiste, née le 2 février 1959 à Luxembourg, demeurant à L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr. Ernest Feltgen.

ici représenté par Monsieur Georges Wirtz, maître en Luxembourg, droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 10 juin 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en tant que seul associé de Artos Consultants S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Feltgen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.148 , constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 avril 2012, numéro 911 (la "Société") et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Modifier avec effet immédiat le paragraphe (1) de l'article 3 concernant l'objet social de la société par le paragraphe tel que repris ci-dessous:

«(1) La Société a comme objet la prestation de tous travaux de secrétariat et administratifs ainsi que l'exécution de tous services liés à ces activités»

Deuxième résolution

En raison du changement de l'objet social, il est décidé de remplacer le paragraphe (1) de l'article 3 des statuts qui prendra dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (1).** La Société a comme objet la prestation de tous travaux de secrétariat et administratifs ainsi que l'exécution de tous services liés à ces activités»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Wirtz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27345. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082615/43.

(120117630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Pharmacos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 81.153.

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' «Assemblée Générale») de la société anonyme «PHARMACOS S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81153, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 895 du 18 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2011 , publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1856 du 12 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Quentin BRASSEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Adoption d'une version anglaise des statuts de la Société qui prévaudra;

2. Création d'actions de classe A et d'actions de classe B en remplacement des actions ordinaires. Conversion des quinze mille cinq cents (15.500) actions ordinaires de la Société en trois mille cent (3.100) actions de classe A et douze mille quatre cents (12.400) actions de classe B, chacune de ces actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et ayant les droits et obligations tels que déterminés dans les statuts de la Société; Répartition des actions entre les actionnaires;

3. Création de deux classes d'administrateurs et modification du pouvoir de signature des administrateurs pour engager la société vis-à-vis des tiers;

4. Modification de l'objet social de la Société;

5. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

6. Modification et refonte complète des statuts de la Société;

7. Octroi du pouvoir à n'importe quel administrateur ou tout autre mandataire ad hoc de mener à bien toute action nécessaire en relation avec les résolutions prises en vertu du présent ordre du jour;

8. Démission de M. Thillens de sa fonction d'administrateur de la Société;

9. Reclassification des administrateurs existants et nomination d'un nouvel administrateur; et

10. Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter une version anglaise des statuts de la Société. Il est décidé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de créer deux (2) classes d'actions. La première classe d'actions sera dénommée «Actions de Classe A» et la seconde classe sera dénommée «Actions de Classe B». Chaque action a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et aura les droits et obligations tels que déterminés ci-dessous dans la refonte des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale décide de convertir les quinze mille cinq cents (15.500) actions ordinaires existantes de la Société en trois mille cent (3.100) Actions de Classe A et douze mille quatre cents (12.400) Actions de Classe B. Les actions sont réparties entre les actionnaires de la manière suivante: les trois mille cent (3.100) Actions de Classe A sont attribuées à Nielsen Structure Finance S.A., inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117535, ayant son siège social au 19-21 Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg et les douze mille quatre cents (12.400) Actions de Classe B sont attribuées à Forever Investment Trust, ayant son siège social au level 4, 12-26 Swanson Street, Auckland, New-Zealand.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de créer deux classes d'administrateurs et de changer le pouvoir de signature des administrateurs pour engager la Société vis-à-vis des tiers selon les modalités prévues dans la refonte des statuts ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social tel que rédigé dans la refonte des statuts ci-dessous.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier et d'opérer une refonte des statuts de la Société comme suit:

«Nom – Siège social – Durée – Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les souscripteurs, ainsi que toute autre personne qui deviendra détentrice des actions créées par le présent acte, une société anonyme sous la dénomination de «PHARMACOS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen. Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), délibérant selon les formes requises pour modifier les statuts de la Société. Le siège peut être transféré à l'intérieur de ladite commune par résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que cette mesure puisse avoir un effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Durée. La société est formée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère; la Société peut notamment acquérir des valeurs mobilières par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou par toute autre manière.

4.2. La Société peut utiliser ses avoirs pour investir dans des valeurs immobilières. La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de toute valeur mobilière ou immobilière ou titre de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, toute valeur mobilière ou immobilière ou tout titre de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou par toute autre manière, faire mettre en valeur ces valeurs mobilières ou immobilières ou titres de propriété intellectuelle, de recevoir ou d'accorder des licences portant sur des droits de propriété intellectuelle. La Société peut également accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation, de manière directe ou indirecte, et à toute société du groupe, tout concours, prêt, avance ou garantie.

4.3 Sans préjudice de l'objet social de la Société, celle-ci peut faire tout ou partie des actes suivantes:

- acquérir, posséder, administrer, vendre, échanger, transférer, investir ou aliéner toutes parts sociales, obligations, fonds, notes, reconnaissances de dettes et autres titres, emprunter de l'argent et émettre des notes à cet effet, ainsi qu'octroyer un prêt à des sociétés du groupe;

- acquérir des revenus provenant de l'aliénation ou de l'octroi de licences portant sur des droits d'auteur, brevets, dessins et modèles, secrets industriels, marques ou tout autre droit similaire;

- pourvoir une assistance technique;

- détenir des participations et gérer d'autres sociétés.

4.4 La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, titres, reconnaissances de dettes ou certificats, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis nominativement.

4.5 Généralement, la Société peut procéder à toute opération utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000) représenté par douze mille quatre cents (12.400) actions de classe B (les «Actions de Classe B») et trois mille cent (3.100) actions de classe A (les «Actions de Classe A») d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que définis dans les présents statuts (les Actions de Classe A et les Actions de Classe B considérées dans leur ensemble seront désignées ci-après comme étant les «Actions»). Les détenteurs des Actions de Classe A seront désignés ci-après comme étant les «Actionnaires de Classe A» et les détenteurs des Actions de Classe B seront désignés ci-après comme étant les «Actionnaires de Classe B» (les Actionnaires de Classe A et les Actionnaires de Classe B considérés dans leur ensemble seront désignés comme étant les «Actionnaires»).

5.2 Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) divisé en cinquante mille (50.000) Actions de Classe A et cinquante mille (50.000) Actions de Classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.3 Les administrateurs sont autorisés et mandatés pendant cinq ans, à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 12 juin 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital de la Société dans les limites du capital autorisé par l'émission d'une ou plusieurs classes d'actions auxquelles seront attachés les droits et obligations tels que définis dans les présents statuts.

5.4 Une telle augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les conditions déterminées par les administrateurs, plus particulièrement quant au mode de souscription et de paiement des actions à souscrire et à émettre. Les administrateurs pourront notamment déterminer le délai accordé pour souscrire à l'augmentation de capital, le nombre d'actions à souscrire et à émettre, si une prime d'émission doit être payée lors de la souscription ainsi que le montant à concurrence duquel les nouvelles actions souscrites doivent être libérées, que cette libération soit en numéraire ou par apport d'actifs autres que numéraires.

5.5 Les administrateurs peuvent déléguer à n'importe quel administrateur dûment autorisé, fondé de pouvoirs ou employé ou à n'importe quelle autre personne dûment autorisée, le devoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements relatifs aux actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital réalisée.

5.6 Après chaque augmentation de capital dûment constatée selon les formes prescrites par la loi, le premier alinéa du présent article sera amendé afin de prendre en considération ladite augmentation de capital; ledit amendement sera passé en forme authentique et enregistré par les administrateurs ou par toute autre personne dûment autorisée et mandatée par eux à cette fin.

5.7 Les administrateurs doivent déterminer le type, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et rachat ainsi que toute autre condition d'une telle émission.

5.8 Le capital autorisé ainsi que le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires selon les formes requises pour modifier les présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société sont inscrites dans un registre nominatif.

6.2 Un registre des Actions sera gardé au siège social où il restera à la disposition de tout Actionnaire. La propriété des Actions sera établie par une inscription dans ce registre.

Des certificats de ces inscriptions seront pris d'un registre à talon et signés par le président du Conseil d'Administration et un autre administrateur.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par Action. Au cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant seule propriétaire vis-à-vis de la Société.

6.4 Le montant restant à libérer des Actions souscrites pourra être réclamé à tout moment par le Conseil d'Administration, à sa seule discrétion, à condition toutefois que le montant réclamé porte sur toutes les Actions, dans la même proportion et dans le même délai.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prescrites par la Loi.

Gestion - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs.

7.1 Le Conseil d'Administration est composé d'au moins trois (3) membres qui ne pourront être nommés par l'Assemblée Générale que pour une durée n'excédant pas six (6) années.

7.2 Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale. Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions de Classe B sont habilités à proposer une liste de candidats parmi lesquels l'Assemblée Générale nommera la majorité des membres du Conseil d'Administration qui seront désignés comme étant les «Administrateurs de Classe B». Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions de Classe A sont habilités à proposer une liste de candidats parmi lesquels l'Assemblée Générale nommera le restant des membres du Conseil d'Administration qui seront désignés comme étant les «Administrateurs de Classe A».

Il devra toujours y avoir exactement un Administrateur de Classe B de plus que le nombre d'Administrateurs de Classe A.

7.3 Les membres sortants du Conseil d'Administration sont rééligibles.

7.4 Le mandat des Administrateurs n'est pas rémunéré, à moins qu'il en soit décidé autrement par le Conseil d'Administration et que cette décision soit approuvée par l'Assemblée Générale.

7.5 Lorsqu'un mandat d'administrateur est vacant pour cause de décès, retraite ou pour toute autre raison, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, par une décision prise à la majorité des membres du Conseil d'Administration. L'administrateur remplaçant doit être choisi parmi les candidats proposés sur une liste par les Administrateurs de Classe A si le mandat vacant appartient à la Classe A ou parmi les candidats proposés sur une liste par les Administrateurs de Classe B si le mandat vacant appartient à la Classe B.

7.6 Si l'alinéa précédent n'est pas applicable car aucun administrateur n'appartient à la classe concernée et, par conséquent, aucune liste ne peut être proposée, l'actionnaire, ou les actionnaires, d'une majorité d'Actions de Classe A, si le mandat vacant appartient à la classe A, ou d'une majorité d'Actions de Classe B, si le mandat vacant appartient à la classe B, seront habilités à proposer une liste de candidat au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, par décision prise à la majorité des administrateurs restants, nommera alors, jusqu'à la tenue de prochaine Assemblée Générale, un administrateur choisi parmi les candidats proposés.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élit parmi les Administrateurs de Classe B le président du Conseil d'Administration (le «Président»). Le Président n'a pas de second vote ou de voix prépondérante. Il peut ensuite choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le Président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration nommera une autre personne comme président pro tempore par vote de la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle assemblée ou réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont dûment convoquées par le Président ou par un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B.

8.4 Les Administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Sauf en cas d'urgence qui sera indiqué dans la convocation ou avec le consentement préalable de tous ceux habilités à assister aux réunions du Conseil d'Administration, les convocations devront être transmises par écrit au moins cinq (5) jours avant la tenue des réunions du Conseil d'Administration.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent à l'endroit, jour et heure indiqués dans la convocation, étant entendu que toutes les réunions doivent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

8.6 Il peut être renoncé à la convocation par consentement donné par écrit, téléfax, télex ou e-mail, adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Il n'est pas requis de procéder à une convocation séparée pour les réunions à tenir à l'endroit, date et heure spécifiés dans une annexe précédemment adoptée par résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue hors du Grand-Duché de Luxembourg est nulle.

8.7 Tout administrateur peut agir aux réunions du Conseil d'Administration en donnant procuration par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail à un autre administrateur.

8.8 Tout administrateur peut participer à n'importe quelle réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par toute autres technique de communication similaire permettant l'identification dudit administrateur et permettant à toute personne prenant part à la réunion d'entendre et de parler aux autres participants. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à ladite réunion. Une réunion tenue grâce à ces moyens de communication est considérée tenue au siège social de la Société.

8.9 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer ledit conseil et de faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra prendre part aux délibérés du Conseil d'Administration sur ce point. À l'Assemblée Générale qui suit, avant que quelque vote que ce soit ne soit émis, les Actionnaires devront être informés conformément à la loi concernant les sociétés commerciales des cas où un administrateur a eu un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle relative aux conflits d'intérêt établie à l'alinéa 8.9 du présent article ne s'applique pas si les décisions du Conseil d'Administration portent sur des transactions conclues aux conditions normales du marché.

8.10 Si le quorum de présence nécessaire à la tenue du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les résolutions adoptées à la majorité requise des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés audit conseil et votants seront considérées comme valables.

8.11 Une réunion du Conseil d'Administration sera valablement tenue si la majorité des Administrateurs de chaque classe est présente ou représentée. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

8.12 Nonobstant les dispositions de l'alinéa 8.9 du présent article, aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et toute autre société, ou autre entité, ne doit être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une autre société, ou autre entité, ou en sont administrateurs, fondés de pouvoirs ou employés. Tout administrateur qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société, ou autre entité, avec laquelle la Société contracte ou s'engage dans des relations d'affaires est empêché de délibérer et de voter ou d'agir de quelque manière que ce soit sur un point portant sur ledit contrat ou relation d'affaires (excepté accord préalable de tous les Actionnaires) en raison de sa simple affiliation avec cette autre société, ou autre entité,

Art. 9. Procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Les décisions du Conseil d'Administration seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président ou par un Administrateur de Classe A signant conjointement avec un Administrateur de Classe B. Toute procuration restera attachée audit procès-verbal.

9.2 Les copies ou extraits des procès-verbaux du Conseil d'Administration qui pourront être utilisés lors de procédures judiciaires ou pour toute autre raison seront signés par le Président ou par un Administrateur de Classe A signant conjointement avec un Administrateur de Classe B.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges afin de poser tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui n'auront pas été expressément réservés par la loi concernant les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale appartiennent au Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut donner des procurations pour des transactions particulières et révoquer lesdites procurations à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière et la représentation de la Société à une ou plusieurs personnes, administratrices ou non, qui doit être résidente du Grand-Duché de Luxembourg et exercer ses fonctions au siège social de la Société.

11.3 La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B. De même, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à laquelle le Conseil d'Administration a donné mandat à condition qu'elle reste dans les limites du pouvoir qui lui a été attribué.

Art. 12. Dédommagement.

12.1 La Société peut dédommager tout Administrateur, fondé de pouvoirs ou employé ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux, des dépenses raisonnablement encourues par lui en raison avec toute action, procédure ou procès auquel il peut être partie en raison du fait qu'il a été ou est administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, dans la mesure où il n'est pas en droit d'être indemnisé par cette autre entité, exclusion faite des cas où il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration, dans le cadre d'une pareille action, procès ou procédure.

12.2 En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation ci-dessus n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut avoir droit.

Art. 13. Audit.

13.1 Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'Assemblée Générale qui fixera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Leur mandat ne pourra durer plus de six (6) années.

13.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes ou le(s) réviseur(s) d'entreprise(s) est/sont rééligible(s) et révocable(s) à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

14.1 L'Assemblée Générale a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les présents statuts.

14.2 Le Conseil d'Administration, la Société ou toute filiale de la Société ainsi que tout administrateur, fondé de pouvoirs ou employé ne peuvent mener les actions ou prendre les décisions suivantes (le «Domaine Réservé aux Actionnaires») à moins qu'ils n'obtiennent le consentement unanime des Actionnaires de Classe B par un écrit (dans la mesure du possible d'un point de vue légal).

14.3 Font partie du Domaine Réservé aux Actionnaires:

- (a) la décision de distribuer tous les bénéfices distribuables en vertu de la loi tels que mentionnés dans les comptes annuels de la Société;
- (b) la modification des statuts, sauf en ce qui concerne les articles 5.1 et 5.3.
- (c) la modification du capital autorisé ou du capital souscrit de la Société ou des droits y attachés;
- (d) l'ouverture de bureaux, centres administratifs ou agences hors du Grand-Duché de Luxembourg;
- (e) à moins que la loi ne le requiert, la mise en liquidation ou la mise sous tutelle de la Société;
- (f) toutes les matières que la Loi luxembourgeoise requière qu'elles soient approuvées soit unanimement par les Actionnaires ou par les deux tiers des votes émis par les Actionnaires à une assemblée générale;
- (g) tout emprunt important d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés;
- (h) toute acquisition ou tout acte de disposition d'un bien corporel de la Société; et
- (i) la concession d'un nantissement, d'une hypothèque, d'une servitude, d'un gage ou d'une sûreté sur l'intégralité ou une quantité substantielle du patrimoine de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires – Autres Assemblées Générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») doit être tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg spécifié dans les convocations le dernier mardi du mois de juin de chaque année, à 15 heures.

15.2 Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le prochain jour ouvrable.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Toute autre Assemblée Générale peut être tenue à l'endroit, date et heure indiqués dans la convocation à ladite assemblée.

Art. 16. Procédures – Vote.

16.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration.

16.2 Une Assemblée Générale doit être obligatoirement tenue lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requière. Dans ce cas, ces mêmes Actionnaires doivent établir l'ordre du jour de l'assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de ladite assemblée.

16.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en donnant procuration par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex à une personne qui peut ne pas être un Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions à respecter afin de pouvoir participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne droit à une (1) voix.

16.8 À moins que les statuts n'en stipulent autrement, les résolutions prises par l'Assemblée Générale le seront à la majorité simple des voix émises par les Actionnaires présents ou représentés sans aucune exigence de quorum.

16.9 Avant de procéder aux délibérations, le président de l'Assemblée Générale doit nommer un secrétaire et un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du bureau de l'assemblée et par tout Actionnaire qui le désire.

16.11 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, copiées ou s'il doit en être fait des extraits afin que ces décisions soient produites devant les cours et tribunaux ou si elles doivent être produites pour d'autres raisons, ces décisions devront être signées par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Exercice social – Comptes Annuels – Distribution des Bénéfices

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes Annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration élabore les comptes annuels de la Société selon les formes prescrites par la Loi.

18.2 Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec le rapport et les autres documents requis par la loi au(x) commissaire(s) aux comptes ou au(x) réviseur(s) d'entreprises afin qu'il(s) rédige(nt) son/leur rapport.

18.3 Au plus tard quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises ainsi que tout autre document requis par la Loi doivent être déposés au siège social de la Société où ils seront consultables par les Actionnaires durant les heures habituelles d'ouverture.

Art. 19. Distribution des Bénéfices.

19.1 Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société afin de l'affecter à la réserve légale. Cette affectation n'est plus requise dès que ladite réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel que stipulé à l'article 5 des présents statuts et, le cas échéant, tel qu'augmenté ou réduit.

19.2 À chaque exercice social, la totalité des bénéfices distribuables selon la loi et tels que mentionnés dans les comptes annuels de la Société seront répartis de la façon suivante:

a) quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) pour l'Actionnaire de Classe A; et b) un pour cent (1%) pour l'Actionnaire de Classe B.

Dissolution – Liquidation

Art. 20. Liquidation

20.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution d'une assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée selon les formes prescrites pour modifier les présents statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation devra être menée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être personne physique ou personne morale)

nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société se prononçant sur la liquidation. Ladite assemblée générale de la Société doit également déterminer les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

20.2 Après paiement des dettes des tiers, la Société distribuera le surplus à chaque Actionnaire conformément à l'article 19.2 des présents statuts.

Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir à tout administrateur de la Société, et/ou à toute personne ayant reçu un pouvoir ad hoc pour agir seul et signer individuellement au nom de la Société afin d'effectuer les tâches nécessaires relatives à l'exécution des résolutions prises au cours de la présente assemblée.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Romain Thillens de sa fonction d'administrateur de la Société.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale prend connaissance des listes constituées par l'actionnaire de catégorie A et par l'actionnaire de catégorie B. L'Assemblée Générale marque son accord sur le fait que la liste proposée par les actionnaires de catégorie A ne comporte qu'une personne et que la liste proposée par les actionnaires de catégorie B ne comporte que deux personnes étant entendu que les administrateurs proposés sont acceptés à l'unanimité par les actionnaires. Sur base de ces listes, l'Assemblée Générale décide de nommer, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017, Monsieur Paolo AGOSTININI, né le 11 juin 1952 à Venegono Superiore, résidant au 29, Via Nino Bixio, Como (Italy), en tant qu'administrateur de catégorie A.

Les mandats de Madame Cornelia METTLEN, employée privée, née le 29 janvier 1963 à St Vith (Belgique), résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né le 28 février 1953 à Antwerpen (Belgique), résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, administrateurs antérieurement nommés, sont désormais reclassés comme mandats d'administrateurs de catégorie B. Leur mandat est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

An extraordinary general meeting (the "Shareholders Meeting") of the company PHARMACOS S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 81153, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER (aforementioned) on May 5, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 895 on October 18, 2001. The Company's articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner (aforementioned) on June 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1856 on August 12, 2011 (the "Company"), was held.

The Shareholders Meeting was presided by Ms. Christel DETREMBLEUR, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman").

The meeting appointed as Secretary Mr. Damien MATTUCCI, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mr. Quentin BRASSEUR, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Shareholders Meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder of the powers of attorney representing the shareholder, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

A) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the

represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.

B) As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

C) The agenda of the meeting is the following:

1. Establishment of an English version of the articles of association of the Company which will prevail;
2. Creation of Class A shares and Class B shares in replacement of the ordinary shares. Conversion of the existing fifteen thousand and five hundred (15,500) ordinary shares of the Company in three thousand and one hundred (3,100) Class A shares and twelve thousand and four hundred (12,400) Class B shares each having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and with such rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company and allocation of these shares between the shareholders;
3. Creation of two classes of Directors and change of the signatory authority of the Directors for binding the Company towards third parties;
4. Modification of the corporate objects of the Company;
5. Transfer of the registered office of the Company at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.
6. Amendments and full restatement of the articles of association of the Company;
7. Granting authorization to any one director of the Company or to any other ad hoc appointed person to carry out any necessary action in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present Agenda; and
8. Resignation of Mr. Thillens as Director of the Company;
9. Reclassification of existing directors and appointment of a new director; and
10. Any other business.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolution:

First resolution

The Shareholders Meeting resolved to establish an English version of the articles of association. The Shareholders Meeting resolved that in case of discrepancies between the French and the English text, the English version shall prevail.

Second resolution

The Shareholders Meeting resolved to create two classes of shares. The first class shall be called “Class A shares” and the second class shall be called “Class B shares”. Each share shall have a nominal value of ten euros (EUR 10) and shall have such rights and obligations as set forth in the below restated articles of association of the Company.

Furthermore, the Shareholders Meeting resolved to convert the existing fifteen thousand and five hundred (15,500) ordinary shares of the Company in three thousand and one hundred (3,100) Class A shares and twelve thousand and four hundred (12,400) Class B shares. The shares shall be allocated as follows: the three thousand and one hundred (3,100) Class A Shares to the shareholder Nielsen Structure Finance S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117535, having its registered office at 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and the twelve thousand and four hundred (12,400) Class B shares to the shareholder Forever Investment Trust, with registered office at level 4, 12-26 Swanson Street, Auckland, New-Zealand.

Third resolution

The Shareholders Meeting resolved to create two classes of Directors and to change the signatory authority of the Directors for binding the Company towards third parties as set forth in the below restated articles of association of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders Meeting resolved to amend the corporate objects as set forth in the below restated articles of association.

Fifth resolution

The Shareholders Meeting resolved to transfer the registered office of the Company to 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Shareholders Meeting resolved to fully amend and restate the articles of association of the Company as follows:

“Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There exists among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public company limited by shares (“société anonyme”) under the name of PHARMACOS S.A. (the “Company”).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the “General Meeting”), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board of Directors”).

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

4.2 The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

4.3 Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of corporate units, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money to companies of the group;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

4.4 The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

4.5 In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at one hundred and fifty-five thousand euros (EUR 155.000) represented by twelve thousand and four hundred (12.400) class B shares (the “Class B Shares”) and three thousand and one hundred (3.100) class A shares (the “Class A Shares”), each having a nominal value of ten euros (EUR 10) and with such rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company each (the Class A Shares together with the Class B Shares hereinafter referred to as the “Shares”). The holders of the Class A Shares are hereinafter referred to as the “Class A Shareholders” and the holders of Class B Shares are hereinafter referred to as the “Class B Shareholders” (the Class A Shareholders together with the Class B Shareholders hereinafter referred to as the “Shareholders”).

5.2 The authorised capital is fixed at one million euros (EUR 1.000.000) to be divided into fifty thousand (50.000) Class A Shares and Fifty Thousand (50.000) Class B Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10) each.

5.3 The directors are authorized and empowered during a period ending five years starting from the day on which the minutes of the general meeting of June 12, 2012, are published in the Luxembourg official Gazette (Mémorial C), to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times by the issue of one or more classes of shares with such rights and obligations as set forth in these articles of association.

5.4 Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued,

such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without a premium issue, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

5.5 The directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.6 Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

5.7 The directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

5.8 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of the Shares will be kept at the registered office, where they will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in these registers.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The Board of Directors shall be made up of at least three (3) members and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting.

7.2 The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting. The holder or holders of a majority of the B Shares shall be entitled to propose a list of candidates out of which the General Meeting shall appoint the majority of the members of the Board of Directors who shall be known as the «Class B Directors». The holder or holders of a majority of the A Shares shall be entitled to propose a list of candidates out of which the General Meeting shall appoint the remaining directors who shall be known as the «Class A Director».

There shall be always exactly one more Class B Director than the number of Class A Director.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.4 The mandate of the directors shall not be remunerated, unless stated otherwise by the Board of Directors with the approval of the General Meeting.

7.5 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out, on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by a decision taken by the majority of the Board of Directors. The replacing director has to be appointed out of a list presented by the Class A director(s) if the vacant mandate pertains to the Class A and by the Class B director(s) if the vacant mandate pertains to the Class B.

7.6 If the preceding paragraph is not applicable because no Class A or Class B directors pertains to the concerned category and, thus, no list can be proposed, the holder or holders of a majority of A shares if the vacant mandate pertains to the A category, or of B shares if the vacant mandate pertains to the Class B, shall be entitled to propose a list of candidates out of which the Board of Directors shall appoint a director to fill out such vacant mandate, on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by decision taken by the majority of the remaining directors.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect among the Class B Directors the permanent chairman (the “Chairman”). The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The Chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are duly convened by the chairman or by a Class A Director and a Class B Director.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least five (5) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside the Grand Duchy of Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy.

8.8 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office.

8.9 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.9 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

8.10 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.11 A meeting of the Board of Directors shall be validly held if the majority of the Directors of each class is present or represented. All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

8.12 Notwithstanding the provisions of Article 8.9, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

9.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the Chairman or a Class A Director together with a Class B Director. Any proxies will remain attached thereto.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by a Class A Director and a Class B Director.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers.

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in the Grand Duchy of Luxembourg and exercise his function at the registered office.

11.3 The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of a Class A Director and a Class B Director. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification.

12.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the

Company or, at his request, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

12.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit.

13.1 The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors ("commissaires aux comptes"), or to one or several independent auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

13.2 The statutory auditor(s) or the independent auditor(s) may be reelected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

14.2 None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is unanimously approved by the B Shareholder(s) in writing (to the extent legally possible).

14.3. The Reserved Shareholder Matters are as follows:

- (a) the decision to distribute all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company;
- (b) altering the Articles except for the amendment provided at article 5.1 and -5.3;
- (c) changing the authorised or issued share capital of the Company or the rights attaching thereto;
- (d) setting up offices, administrative centres and agencies outside of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (e) except as otherwise required by law, the decision to place the Company in liquidation or other external administration;
- (f) all matters which Luxembourg law requires to be approved either unanimously by Shareholders or by a two-thirds majority of votes cast by Shareholders at a general meeting;
- (g) any material borrowing or raising of any money and any associated hedging agreements or derivatives;
- (h) any acquisition or disposal of any material property of the Company; and
- (i) the creation of any pledge, mortgage, encumbrance or any security interest over all or substantially all of the assets of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of June of each year, at 3 p.m..

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 At the latest fifteen days prior to the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

19.2 Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company must be allocated according to the following priority order:

- a) Ninety-Nine per cent (99%) to the A Shareholder; and
- b) One per cent (1%) to the B Shareholder.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

20.2 After payment of all third party debts and liabilities, the Company shall allocate the surplus to each Shareholder of the Company according to article 19.2 above.

General Provision

Art. 21. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act."

Seventh resolution

The Shareholders Meeting resolved to grant authorization to any one director of the Company, and/or to any ad hoc appointed person each acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company to carry out any necessary and ancillary action in relation to the above taken resolutions.

Eighth resolution

The Shareholders Meeting accepts the resignation of Mr. Romain Thillens as Director of the Company.

Ninth resolution

The Shareholders Meeting considers the lists proposed by the Class A Shareholder and by the Class B Shareholder. The Shareholders Meeting specifically agrees that the list proposed by the Class A Shareholders be limited to one person and that the list proposed by the Class B Shareholders be limited to two persons as the proposed directors are accepted by all the Shareholders. In accordance with these lists, it further resolves to nominate, until the annual general meeting that will be held in 2017, Paolo AGOSTININI, born on June 11, 1952 in Venegono Superiore, residing at 29 Via Nino Bixio, Como (Italy), as Class A Director.

The former directors, namely Cornelia METTLEN, born on January 29, 1963 in St Vith (Belgium), residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and Christophe BLONDEAU, born on February 28, 1953 in Antwerpen (Belgium), residing professionally at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, are classified as B directors and their mandate are renewed until the annual general meeting that will be held in 2017.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: C. DETREMBLEUR, D. MATTUCCI, W. BRASSEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2012. Relation: EAC/2012/8268. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012083202/748.

(120117421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Adonia Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082628/9.

(120117838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

FMP Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.944.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2012

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs Monsieur Paul Sunnen, demeurant à Moutfort et Monsieur Roger Moes, demeurant à Sanem, pour une nouvelle période de 6 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Les mandats des administrateurs Monsieur François Peusch et Monsieur Alex Kaiser ainsi que de l'administrateur-délégué Monsieur François Peusch ne sont pas renouvelés. Le conseil d'administration est dorénavant composé de trois membres. Est nommé troisième administrateur, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018:

Madame Yolande KIEFFER, demeurant à L-4988 Sanem, 6, rue de la Fontaine.

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature comme suit:

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière et au-delà par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec celle de l'un des autres administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 6 des statuts.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Roger Moes, demeurant à Sanem, administrateur-délégué de la société.

Sixième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Romain Haas n'est pas renouvelé. Est nommé nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018:

Backoffice S.à r.l., ayant son siège social à L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162.955.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm à L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 2 mai 2012

Nomination

Suite au pouvoir lui conféré par l'assemblée générale des actionnaires en date de ce jour, le conseil nomme administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018:

Monsieur Roger MOES, demeurant à L-4988 Sanem, 6, rue de la Fontaine.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière et au-delà par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec celle de l'un des autres administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 6 des statuts.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082877/45.

(120117863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

**AGR Trading (Lux) SICAV/SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Belmont Commodity).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.368.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012082633/13.

(120117861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

CP Crystal Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.335.

In the year two thousand and twelve, on the third of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "CP CRYSTAL LUXCO S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 169.335, incorporated pursuant to a deed enacted on June 7th, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As results from the attendance list, the 125 (one hundred twenty-five) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of FOUR HUNDRED AND THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 437,500), in order to raise it from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) to FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 450,000), by the creation of FOUR THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE (4,375) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100) each, and an aggregate value of FOUR HUNDRED AND THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 437,500).

2. Subscription by CP CRYSTAL HOLDINGS L.P., a Limited Partnership governed by the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, having its registered address at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), to the FOUR THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE (4,375) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100) each, and an aggregate value of FOUR HUNDRED AND THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 437,500), by means of a payment in cash of the same amount.

3. Amendment of Article 6, first paragraph of the Company's Articles of Association to give it the following content:

Art. 6. The capital of the Company amounts to FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 450,000), divided into FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED (4,500) shares, with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100) each, all fully paid up and subscribed.

4. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to increase the share capital of the Company by an amount of FOUR HUNDRED AND THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 437,500), in order to raise it from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) to FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 450,000), by the creation of FOUR THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE (4,375) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100).

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the four thousand three hundred and seventy-five (4,375) new shares, the sole shareholder, CP CRYSTAL HOLDINGS L.P., a Limited Partnership governed by the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, having its registered address at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mrs Rachel UHL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

declared to subscribe to the four thousand three hundred and seventy-five (4,375) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of FOUR HUNDRED AND THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 437,500), as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6, first paragraph of the Company's Articles of Association to give it the following content:

Art. 6. First paragraph. The capital of the Company amounts to FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 450,000), divided into FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED (4,500) shares, with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100) each, all fully paid up and subscribed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "CP CRYSTAL LUXCO S.àr .l.", ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, R.C.S. Luxembourg section B numéro 169.335, constituée suivant acte reçu le 7 juin 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et le procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 437.500), afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000), par la création de QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (4.375) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, et une valeur totale de quatre cent trente-sept MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 437.500).

2. Souscription par CP CRYSTAL HOLDINGS LP, un «Limited Partnership» régi par le «Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act», ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), les QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (4.375) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, et une valeur totale de QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 437.500), au moyen d'un paiement en numéraire du même montant.

3. Modification de l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

L'article 6. Le capital social de la Société s'élève à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000), divisé en QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) actions, avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 437.500), afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000), par la création de QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (4.375) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 4.375 (quatre mille trois cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles, l'associé unique, savoir CP CRYSTAL HOLDINGS LP, un «Limited Partnership» régi par le «Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act», ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Madame Rachel UHL, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 437.500.- (quatre cent trente-sept mille cinq cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, Il est décidé de modifier l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société de l'Association pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Premier alinéa. Le capital social de la Société s'élève à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000), divisé en QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) actions, avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, toutes entièrement libérées et intégralement souscrites.

93873

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31446. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083594/149.

(120118275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**AllianceBernstein Legacy Securities (Luxembourg) SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.271.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082638/12.

(120117814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

**AllianceBernstein Legacy Securities (Luxembourg) SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.271.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2012, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Réélection du conseil d'administration de la Société. Désormais le conseil d'administration de la Société est composé comme suit, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- M. Yves Prussen
- M. Silvio Cruz
- M. Louis Thomas Mangan
- M. Bertrand Reimmel

L'adresse professionnelle de M. Reimmel est établie au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et celle de M. Cruz au 1345 Avenue of the Americas, 10105 New York.

PricewaterhouseCoopers a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

En date du 29 juin 2012, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer M. Bertrand Reimmel et M. Silvio Cruz en tant qu'administrateur délégué pour une durée indéterminée en remplacement de Nicolas Bérard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour AllianceBernstein Legacy Securities (Luxembourg) SIF

Référence de publication: 2012082639/26.

(120117816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Bocimar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 51.277.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
Annuelle tenue au siège social en date du 12 avril 2012*

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler le mandat de Interaudit Sàrl, Luxembourg, G.D. du Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises pour une année jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler le mandat de Messieurs Marc Saverys, Ludwig Criel, Benoît Timmermans et Dirk Van Meer en tant qu'administrateurs pour 2 années jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2014.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012082717/16.

(120117927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Alliancebernstein Strategic Opportunities Luxembourg Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 152.345.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082640/12.

(120117815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Alpine Resort Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 130.446.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 28 juin 2012 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- Le siège social de la société est transféré du 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à compter du 1^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPINE RESORT PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012082641/14.

(120117789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Universal Premium GP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.541.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Universal Premium GP SA (the "Company"), with registered office at 21 rue des Près, L-8147 Bridel duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 148.541, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 30, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2130 dated October 30, 2009.

The general meeting is opened at 2:30 pm and Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mr Vincent de Rycke, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The sole shareholder is represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares in circulation are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder declares having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

(i) Decision to transfer the registered office of the Company to 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and to modify the first sentence of article 4 of the articles of incorporation as follows:

“The registered office is established in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg.”

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company to 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and to modify the first sentence of article 4 of the articles of incorporation as follows:

“The registered office is established in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg.”

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille douze, le vingt-et-un juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire de l’actionnaire unique de Universal Premium GP SA (la «Société») ayant son siège social au 21, rue des Près, L-8147 Bridel dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 148.541 et constituée suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 septembre 2009 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2130 daté du 30 octobre 2009.

L’assemblée est ouverte à 14h30 et Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l’assemblée.

Monsieur Vincent De Rycke, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s’entendent pour que Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d’acter comme suit:

I.- Que l’actionnaire unique est représenté et le nombre d’actions détenues par lui sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l’enregistrement.

II.- Qu’il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour dont l’actionnaire déclare avoir parfaite connaissance.

III.- Que l’ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(i) Décision de transférer le siège social de la Société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et de modifier la première phrase de l’article 4 des statuts comme suit:

“Le siège social est établi à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.”

Ces faits ayant été approuvés par l’assemblée, cette dernière a pris à l’unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

“Le siège social est établi à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg..”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, V. DE RYCKE, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30099. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083347/82.

(120117592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Aluminium Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.021.

—
EXTRAIT

Je soussignée, Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, démissionne avec effet au 19 juin 2012, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois ALUMINIUM EUROPE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Cécile Hestin.

Référence de publication: 2012082643/13.

(120117790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Aluminium Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.021.

—
EXTRAIT

Je soussigné, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, démissionne avec effet au 19 juin 2012, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois ALUMINIUM EUROPE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89 021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Philippe Morales.

Référence de publication: 2012082644/13.

(120117790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.439.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 6 juillet 2012

L'associé unique de la Société a pris acte des démissions des membres actuels du conseil de gérance de la Société avec effet au 6 juillet 2012.

L'associé unique de la Société a nommé:

- Monsieur Sibrand van Roijen ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Classe A de la Société;

- Monsieur Theo Uffing, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Classe A de la Société;
- Monsieur Martyn Crespel ayant son adresse au 20, rue Etienne-Dumond, 1211 Genève, Suisse, aux fonctions de Gérant de Classe B de la Société; et
- Monsieur Claude Zimmer, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Classe B de la Société.

Ainsi le conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Sibrand van Roijen, Gérant de Classe A
- Theo Uffing, Gérant de Classe A
- Martyn Crespel, Gérant de Classe B
- Claude Zimmer, Gérant de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIGGRE Dutch GP Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012083482/28.

(120118038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Aluminium Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.021.

—
EXTRAIT

Je soussigné, Monsieur Roland De Cillia, expert comptable, demeurant au 45-47 route d'Arlon L-1140 Luxembourg, démissionne avec effet au 19 juin 2012, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois ALUMINIUM EUROPE S.A, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89 021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Roland De Cillia.

Référence de publication: 2012082645/13.

(120117790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Aluminium Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.021.

—
EXTRAIT

La soussignée, fiduciaire Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège au 45-47 Route d'Arlon L-1140 Luxembourg, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société anonyme de droit luxembourgeois ALUMINIUM EUROPE S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89 021 avec effet au 19 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Fiduciaire Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2012082646/15.

(120117790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Anca Vin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Itzig, 34A, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.836.

—
L'an deux mille douze, le douze juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. Monsieur Carlos Alberto QUINTELA ARAÚJO, viticulteur, demeurant à P-5150-644 NUMAO, 20, Vila Nova de Foz Côa;

2. Monsieur Antero Fernando DOS SANTOS FONSECA, salarié, demeurant à L-8359 Goebblange, 1B, Chemin de la Chapelle;

3. Monsieur Frank JACOPUCCI, expert-comptable, demeurant à L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen;

4. Monsieur José Francisco VIEIRA PINHEIRO, demeurant à L-3397 Roeser, 38, rue d'Alzingen;

5. Monsieur Carlos FONSECA, demeurant à L-5959 Itzig, 34a, rue de Hesperange;

Tous ici représentés par Monsieur Frank JACOPUCCI, préqualifié, en vertu de procurations signée sous seing privé;

Lesdites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

I. Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société "ANCA VIN, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 911 du 5 mai 2011, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 158.836. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées par les associés, préqualifiés.

III. Les associés ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour :

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'import, l'export et la vente au détail de vins et de boissons alcooliques et non alcooliques, de produits alimentaires, et particulièrement de produits venant du terroir.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

2. Transfert du siège social de L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun à L-5959 Itzig, 34a, rue de Hesperange, et modification subséquente de de l'article 4 des statuts de la société;

3. Divers

Après en avoir délibéré, les comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de changer l'objet social et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'import, l'export et la vente au détail de vins et de boissons alcooliques et non alcooliques, de produits alimentaires, et particulièrement de produits venant du terroir.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle de L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun, à l'adresse suivante: L-5959 Itzig, 34a, rue de Hesperange, et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Hesperange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euro (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacopucci, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27346. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082648/69.

(120117644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 69.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Signature / Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2012082649/12.

(120117884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Arc-Air, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082656/9.

(120117760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Argus Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082662/10.

(120117785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Astoben II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082669/9.

(120117923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Astoben III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082670/9.

(120117860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

AT & T Global Network Services Belgium Luxembourg S.p.r.l., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 72.253.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082671/10.

(120117656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Atelier d'Architecture et de Design Jim Cledes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 120, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.511.

Extrait de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 02 mai 2012

Première résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Monsieur Ingbert Schilz, demeurant à D-54306 KORDEL In der Acht 4.

Suite à cette résolution le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Cledes Jim, administrateur-délégué, demeurant à L-2430 Luxembourg 50, rue Michel Rodange
- M. Lichter Gilbert, administrateur, demeurant à L-2446 Howald 17a, cité des Rosiers
- Mme Frères-Cledes Marie-Marthe, administrateur, demeurant à L-4449 Soleuvre 22, rue Joseph Frisoni
- Monsieur Ingbert Schilz, administrateur, demeurant à D-54306 Kordel In der Acht 4

Est désigné comme commissaire aux comptes la Société Luxembourgeoise de Révision Sàrl, avec siège social à L-1220 Luxembourg 246 rue de Beggen.

Le mandat de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. Cledes Jim / M. Lichter Gilbert /
Mme Frères-Cledes Marie-Marthe / M. Schilz Ingbert.

Référence de publication: 2012082672/23.

(120117635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Azzurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.352.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012082682/14.

(120117803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Belair (LUX) Sustainable Alternatives SRI Fund, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012082690/11.

(120117761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Bio Energy Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.422.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012082691/12.

(120117914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

MV Aluminium, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 169.972.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1) Monsieur Marc CROMBEZ, gérant de société, né le 17 décembre 1959 à Liège (Belgique), demeurant à B-4610 Beyne-Heusay, 195, Sur les Bouhys,

2) Monsieur Vedat YESILYURT, sans état particulier, né le 11 juillet 1977 à Liège (Belgique), demeurant à B-4602 Visé, 31/A1, rue Pierre Andrien,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation en gros de matériaux de construction en aluminium et de tous produits et dérivés s'y reportant, sous quelque forme que ce soit, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

La société peut emprunter avec ou sans garantie.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "MV ALUMINIUM", société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Heinerscheid.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du Grand-Duché ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Marc CROMBEZ, prénommé, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Vedat YESILYURT, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc CROMBEZ, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

3.- Le siège social est fixé à L-9753 Heinerscheid, 1, Haaptstrooss.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Crombez, V. Yesilyurt, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31502. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083872/87.

(120118050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

BlackRock Agriculture Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.133.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082692/12.

(120117574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Balítex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.636.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 9 juillet 2012

- l'actionnaire unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'actionnaire unique accepte la démission de Kitz S.à.r.l. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'actionnaire unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, née le 08 octobre 1978 à Thionville (FR), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2017;

- l'actionnaire unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082701/18.

(120117767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Balítex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082702/9.

(120117768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Belair-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 68, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 169.957.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le cinq juin.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

Ont comparu:

1. Monsieur Frédéric ZAVATTIERO, responsable commercial, né à Nancy (France), le 14 juin 1963, demeurant à F-57000 Metz, 10, rue Chevillon Bois.

2. Monsieur Stéphane LUGARA, chef d'entreprise, né à Mont-Saint-Martin (France), le 10 octobre 1966, demeurant à F-54870 Villers la Chèvre, 4, rue des Ecoles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

BELAIR-IMMO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières, gérance d'immeubles (syndic), administration de biens).

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, industrielle, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation, l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juillet à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juillet en 2013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Frédéric ZAVATTIERO, prénommé, CINQUANTE ACTIONS	50
2. Monsieur Stéphane LUGARA, prénommé, CINQUANTE ACTIONS	50
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Frédéric ZAVATTIERO, prénommé.
- b) Monsieur Stéphane LUGARA, prénommé.
- c) Monsieur Philippe GRANDPIERRE, né à Verdun, le 13 juin 1959, demeurant à F-55430 Belleville sur Meuse, 18, rue Raymond Pointcarré.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes: Madame Sandrine ZAVATTIERO, née à Verdun, le 13 juin 1959, demeurant à F-57000 Metz, 10, rue Chevillon Bois.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 68, rue du X Septembre.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

Le notaire instrumentant a encore attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Zavattiero, Lugara, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juin 2012. Relation: EAC/2012/7347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012082707/120.

(120117796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Belimmo T II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.278.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 12 décembre 2011 la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de remplacer le Commissaire aux Comptes «EURAUDIT» par le Réviseur d'Entreprises Agréé FIDEWA-CLAR S.A. (B 165.462), 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 28 février 2012 les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de changer l'adresse de la société, la nouvelle adresse du siège social est 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le changement de Réviseur aux Comptes pour l'année 2011 et d'approuver le changement d'adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012082710/22.

(120117793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Blu Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 151.513.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2012.

Référence de publication: 2012082714/12.

(120117752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Blue Crest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.030.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012082715/11.

(120117830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Boaz Private Equity Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 92.128.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Ms Sylvie DOBSON, private employee, residing professionally in Hesperange,

acting by virtue of a power given on February 21, 2012 by circular resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»). The said resolution of the board, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed hereto to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to state that:

I. BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS (the «Company»), a société d'investissement à capital variable, having its registered office in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 92128, was incorporated by a notarial deed on March 10, 2003, published in the Mémorial C, number 354 of April 2, 2003.

II. Article 2 of the Articles of Incorporation authorises the Board of Directors to transfer the registered office of the Company to any other commune of the Grand Duchy of Luxembourg .

III. As a consequence of article 2 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors has resolved on February 21, 2012 to transfer the registered office of the Company from Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy to 33, rue de Gasperich at L5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg and to appoint

the appearing person in order to amend the Articles of Incorporation, accordingly.

IV. The first sentence of article 2 of the Articles of Incorporation is consequently amended in order to read as follows:

In the English version:

«The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.»

In the French version:

Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English only.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: S. BOBSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/29256. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082716/40.

(120117588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Capricorn S.A. SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.474.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Capricorn S.A. SICAV-SIF

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012082726/13.

(120117799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

CapClient Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.422.

—
Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration du 6 juillet 2012

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion du 6 juillet 2012 que:

- l'adresse de la société CapClient Holdings S.à r.l. sera transférée au 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet au 6 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082728/12.

(120117894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

CTP, Companies & Trusts Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 35.891.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082731/9.

(120117759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Chifra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.279.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082757/10.

(120117682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Cortines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 97.650.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082774/10.

(120117702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Euro Equity Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.398.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012082813/10.

(120117668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.
